

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

CONCOURS

Nombre de postes au concours externe sous réserve de modifications : **90 postes**

Date prévisionnelle de l'épreuve d'admission : **à partir du 6 octobre 2025**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.

Soit :

- 1° Du diplôme d'Etat d'aide-soignant ;
- 2° Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ;
- 3° Du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Soit autorisation d'exercer la profession (pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen)

ÉPREUVE DU CONCOURS EXTERNE

ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné

(durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).